

Poser ma démission ou pas pour un emploi public

Par erica

Avant mon embauche l'année dernière j'ai passé un concours à la fonction publique sans date exacte d'embauche. Ensuite j'ai trouvé un travail dans une banque où je travaille depuis moins d'un an seulement. Voilà il y a quelques jours j'ai reçu mon affectation pour l'emploi public. Je commence dans quelques jours pas le temps de faire le préavis. Que dois-je faire sachant que dans ma convention collective je dois faire un mois de préavis si je ne le fais pas qu'est-ce que je risque? Dois-je quand même déposer ma démission?

Par novice43

bonjour,

Faire un arrangement amiable avec votre employeur.

sinon lisez ce qui suit :

[url=http://www.net-iris.fr/forum-juridique/rapports-employeur/7056-demission-non-respect-de-periode-de-preavis-risque.html]http://www.net-iris.fr/forum-juridique/rapports-employeur/7056-demission-non-respect-de-periode-de-preavis-risque.html[/url]

sinon, j'essaierai de voir avec votre administration si vous pouvez commencer plus tard en leur expliquant la situation.

cordialement,

Par patinette

Bonjour,

J'allais vous conseiller la même chose que NOvice43.

:)

En principe il n'y a pas de problème pour décaler la date d'embauche...